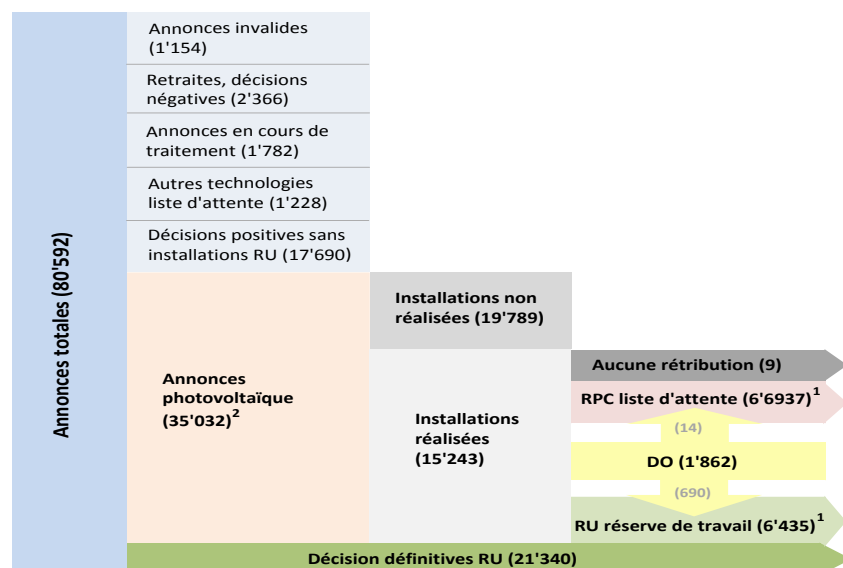


Vue d'ensemble totale



Au total, 80'592 annonces ont été placées chez Swissgrid. Les annonces regroupent en majorité le photovoltaïque. En plus de l'énergie photovoltaïque (PV), 1'228 annonces liées à la biomasse, à la géothermie, aux petites centrales hydrauliques et à l'énergie éolienne se trouvent sur la liste d'attente. 17'690 installations ont déjà reçu une décision positive pour la RPC et ne seront donc plus prises en compte pour la Rétribution Unique (RU). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le Cockpit RPC sous <http://www.stiftung-kev.ch/fr/rapports/cockpit-rpc.html>.

Parmi les 35'032 installations PV sur la liste d'attente, 15'243 installations sont déjà réalisées. Considérées comme réalisées sont les installations dont les données certifiées ont été enregistrées chez Swissgrid, c'est-à-dire celles dont la mise en service a été confirmée.

¹ Le droit d'option exercé a été pris en compte dans ce cas.

² Comparé au cockpit de la RPC, 4 installations de plus sont y énumérées parce que le/la projecteur/trice a choisi la RU malgré une décision positive.

Vue d'ensemble de la rétribution unique

Sur les 15'243 installations déjà réalisées, 6'937 restent sur la liste d'attente jusqu'à ce que les ressources financières leur permettent d'entrer dans la RPC.

1'862 gestionnaires d'installations peuvent choisir entre la RU et la RPC. Parmi ceux-ci, 14 ont exercé leur droit d'option (DO) pour la RPC et 690 ont opté pour la RU au 4^e trimestre 2016.

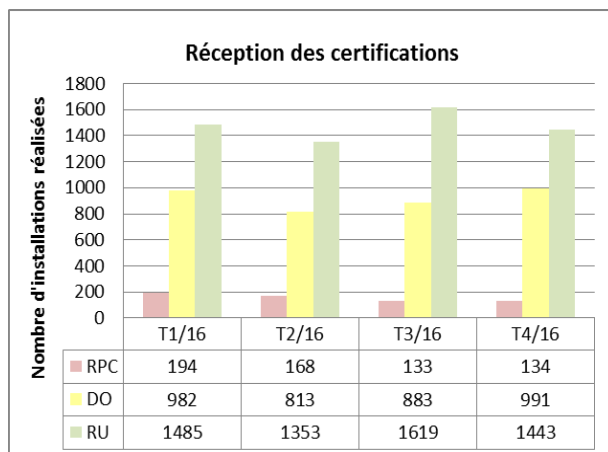
6'435 installations déjà réalisées recevront définitivement la RU. Parmi celles-ci, 5'728 projecteurs/trices ont déposé les documents complets contenant les informations de paiement.

Sur les 19'789 installations non réalisées, selon les données de l'annonce, 4'643 bénéficieraient de la RU, 6'804 auraient un droit d'option et 8'285 resteraient sur la liste d'attente de la RPC. 57 installations ne recevraient pas de rémunération. Des légitimités de l'exigence définitives pourront seulement être établies lorsque les données certifiées seront enregistrées chez Swissgrid.

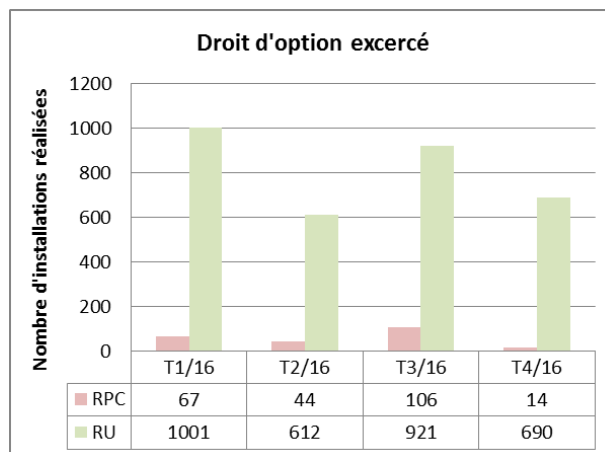
Rétributions obligées	Nombre d'install.	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Contribution [KCHF]
Versements précédents	18'235	182	172'282	186'906
Rétributions obligées décembre T4/16	3'105	31	29'967	25'560
Totaux	21'340	213	202'249	212'466³

³ De ce montant, environ CHF 1.22 millions étaient versées pour des extensions des installations photovoltaïques (rétribution unique).

Réception des données certifiées des installations de production et exercice du droit d'option



Le pourcentage des installations RU dont les données certifiées des installations de production ont été enregistrées chez Swissgrid durant le 4^e trimestre 2016 s'élève en moyenne à 56%.



Parmi les installations déjà réalisées avec droit d'option, 2% ont opté pour la RPC et 98% pour la RU durant le 4^e trimestre 2016.

Rétribution éventuelle des installations RU

	Nombre d'install.	Puissance [kWc]	Contribution RU [CHF]
Total rétribution unique (RU)	11'078	90'053	95'819'726
- Installations RU en exploitation (réserve de travail)	6'435	62'721	65'346'569
- Installations RU pas encore réalisées ⁴	4'643	27'333	30'473'157
Total droit d'option (DO)	8'666	138'682	140'277'032
- Installations avec DO en exploitation	1'862	29'474	30'210'948
- Installations avec DO pas encore réalisées ⁴	6'804	109'208	110'066'083
Total global (RU+DO) ⁵	19'744	228'735	236'096'758

Parmi les 35'032 installations photovoltaïques au total, 19'744 pourraient actuellement faire valoir un droit à la rétribution unique. Ce chiffre se rapporte aussi bien aux installations réalisées qu'à celles non réalisées. Parmi celles-ci, 6'435 reçoivent en définitive et 4'643 autres, d'après les données d'annonce, la rétribution unique. Cela génère des coûts à hauteur d'environ CHF 95.8 millions majorés de la rétribution éventuelle de 8'666 installations avec droit d'option à hauteur de CHF 140.3 millions, ce qui donne un bloc de coûts maximal possible de CHF 236.1 millions pour la rétribution unique.

⁴ Les droits (RU, DO) ainsi que le montant des moyens financiers nécessaires se basent sur les données de l'installation annoncées.

⁵ Les installations déjà payées ne sont plus prises en compte dans le calcul.